

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 5c/99.67
Séance du 7 DEC. 2007

REPRISE AU 1^{ER} JANVIER 2008 DU SERVICE SOCIAL GERONTOLOGIQUE DELEGUE A L'APA, L' AAPAHBP ET A LA CARM EST

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la délibération n° E 8-2004 du 14 avril 2004 complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,
- VU l'article L. 122-12 du code du travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le transfert à compter du 1^{er} janvier 2008 du service social gérontologique jusque - là délégué à l'Association Haut-Rhinoise d'aide aux Personnes Agées et prend acte de la reprise obligatoire de son personnel,
- Autorise le transfert à compter du 1^{er} janvier 2008 du service social gérontologique jusque - là délégué à l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées ou Handicapées du Bassin Potassique et de la Caisse Régionale de Sécurité sociale dans les Mines de l'Est , et autorise le transfert volontaire de son personnel,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions de reprise du personnel avec la Caisse Régionale de Sécurité sociale dans les Mines de l'Est et l'Association d'Aide aux Personnes Agées ou Handicapées du Bassin Potassique, telles qu'annexées au rapport.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention relative aux moyens informatiques et de télécommunications avec l'Association Haut-Rhinoise d'aide aux Personnes Agées, telles qu'annexée au rapport.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *Se/100-07*
Séance du 07 DEC. 2007

COLLEGE SAINT EXUPERY A MULHOUSE RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION, DES SALLES DE PROFESSEURS, CREATION D'UN PREAU, REFECTION DE LA GALERIE DE LIAISON, GARAGE A VELOS ET RAVALEMENT DU NOUVEAU BATIMENT

AVENANT N°1 AU MARCHE 03/07

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 19 mai 2005
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 04 décembre 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations supplémentaires :
 - Etablissement d'un certificat parasismique,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 03/07 conclu avec la société APAVE de MULHOUSE pour un montant de 690.00 € HT (825.24 € TTC) soit une augmentation de 9.44 % du montant du marché initial.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH